



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

# Rapport d'Activité 2023

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE  
16 rue du Général Brunet  
75019 Paris

TEL.01 48 03 86 10

FINESS :750801268

**S**ervice  
d'**A**ide et  
d'**A**ccompagnement  
à **D**omicile

**SAAD**

**Siège social :**

55 rue de Belleville  
75019 Paris  
Tel : 01 85 08 50 92

[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
[www.fmdc.fr](http://www.fmdc.fr)

1. Présentation Générale .....	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation du SAAD.....	5
2. Le service d'aide et d'accompagnement a domicile.....	6
2.1 Evolution des premières demandes .....	6
2.2 Les personnes accompagnées.....	7
2.2.1 Nombre de personnes accompagnées .....	7
2.2.1 Répartition par tranches d'âge et par sexe .....	7
2.2.2 Répartition par GIR.....	8
2.3 L'activité du SAAD .....	8
2.3.1 Nombre de personnes accompagnées et heures réalisées .....	8
2.3.2 Nombre de bénéficiaires par financeurs.....	8
2.3.3 Répartition des heures par financeurs.....	8
2.4 Plateforme de nuit unité logement spécialisée (ULS HEROLD).....	9
2.4.1 Un accompagnement individuel.....	9
L'équipe d'intervenants .....	9
Les prestations fournies.....	9
2.4.2 Organisation des interventions :.....	10
3. l'ergothérapeute .....	10
3.1 L'activité en 2023 .....	11
3.2 Les différents partenaires de l'ergothérapeute.....	11
4. Les évènements clés de l'année 2023 .....	12
4.1 Les groupes de parole.....	12
4.2 Le virage numérique .....	12
4.3 L'intergénérationnel.....	13
4.4 Une transversalité affirmée entre les services de la Fondation.....	13
5. Les ressource humaines .....	14
5.1 Mouvements du personnel.....	14
5.2 Effectif au 31 décembre 2023.....	14
5.3 Formations du SAAD 2023 .....	15
6. CONCLUSION .....	16

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

**Fondation Maison des Champs**  
55 rue de Belleville 75019 paris  
[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration  
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation  
Jérôme LUCAS

**Service Autonomie à Domicile**  
Fondation Maison des Champs  
16 rue du Général Brunet  
75019 Paris

Téléphone : 01 48 03 86 10

Direction du Service d'Aide et Accompagnement à Domicile  
Olivier JEGOU  
[o.jegou@fmdc.fr](mailto:o.jegou@fmdc.fr)

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

### UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

## NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

### **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)  
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)  
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

### **Le service Santé Précarité Inclusion**

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)  
(44 places autorisées)

### **La crèche Sainte-Lucie** (66 berceaux)

### **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

### **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)

### **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**

### **Les services d'Action Sociale et Solidaire**

- Le Carrefour des Solidarités  
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :  
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires  
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

### **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

## 1.2 PRESENTATION DU SAAD

DATE DE CREATION ET D'OUVERTURE AU PUBLIC	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION
1971	Tout Paris	16 rue du Général Brunet 75019 Paris

La Fondation Maison des Champs incarne une philosophie qui trouve écho dans le cœur de nombreux foyers : « Être chez soi, c'est être soi », un principe qui guide son action depuis la création du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AADom Solidarité 75) en 1971. Cette initiative a été consolidée par l'arrêté d'autorisation de décembre 2004, en application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, marquant un tournant dans la prise en charge à domicile en France. Le SAAD intervient

Dix ans plus tard, en 1981, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) vient enrichir l'offre de la Fondation, initialement avec une capacité de 30 places. Cette capacité a été étendue à 340 places en novembre 2017, reflétant l'évolution des besoins de la société et l'engagement de la Fondation à y répondre, avec notamment 30 places dédiées aux personnes en situation de handicap et 20 places pour une Équipe Spécialisée Alzheimer, établie depuis novembre 2017.

La transformation réglementaire et la réforme de la prise en charge à domicile, avec le décret du 25 juin 2004 permettant la création de services polyvalents, ont été des moments clés pour la Fondation. Elle a ainsi préfiguré le modèle des Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), autorisé par arrêté préfectoral dès juillet 2007, et dont les autorisations ont été renouvelées jusqu'au 27 juin 2032 par l'ARS et la DASES en février 2017 et novembre 2019, respectivement.

L'annonce dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2022 d'une réforme visant à améliorer l'accompagnement des personnes âgées à domicile a ouvert la voie à une nouvelle ère de services autonomie à domicile, basée sur l'expérience des SPASAD. Cette réforme, visant à simplifier et à renforcer l'offre de services à domicile, introduit une structure de financement tripartite : soins, aide et accompagnement, et coordination.

L'implémentation de ces Services Autonomie à Domicile, prévue jusqu'en 2025, met en lumière l'importance cruciale de la coordination et de la continuité des soins. Elle vise à renforcer l'approche polyvalente de l'accompagnement, centrée sur le bien-être de la personne et de son entourage, en assurant une évaluation globale des besoins, une prévention accrue des risques liés à la dépendance, et un maintien du lien social.

Avec la parution du décret réglementaire en 2023, la Fondation Maison des Champs, déjà pionnière avec son modèle SPASAD, continue de se conformer aux meilleures pratiques et normes d'accompagnement. Elle demeure à l'avant-garde des évolutions dans le secteur médico-social, tout en restant fidèle à son principe fondateur : garantir à chacun le droit fondamental d'être chez soi, d'être soi, au milieu des siens et dans son quartier, dans un environnement sécurisant et stimulant.

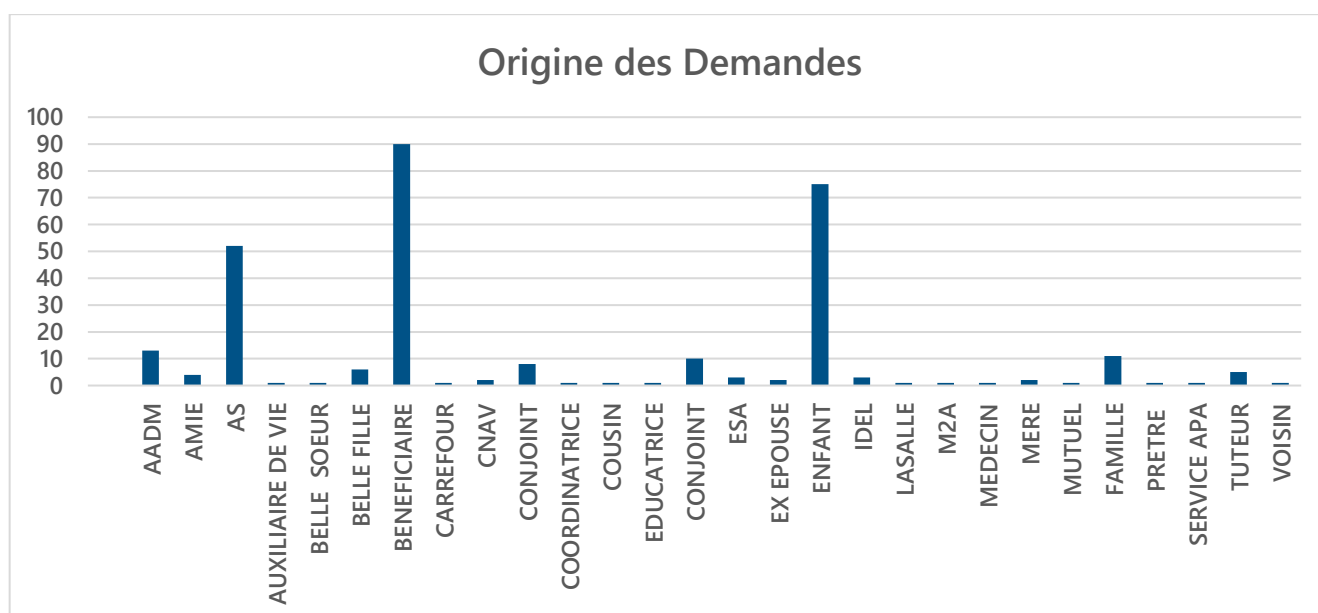
## 2. LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

### 2.1 EVOLUTION DES PREMIERES DEMANDES

En 2023, il y a eu 304 premières demandes, soit 2.30 % d'augmentation par rapport à 2022. Nous recevons aujourd'hui plus de demande qu'avant la période COVID, à titre de comparaison, en 2019 nous en avons comptabilisé 292.

Les principaux prescripteurs sont les assistants sociaux des Hôpitaux de Paris, les Mairies d'arrondissement et la Maison des Aînés et des Aidants (M2A).

Dans le cadre de l'aide à domicile mutualisée, une convention a été signée avec la CNAV, nous avons développé un partenariat avec la résidence ARPAVIE grâce à cette convention, ce qui nous a permis d'accompagner 13 nouvelles personnes.

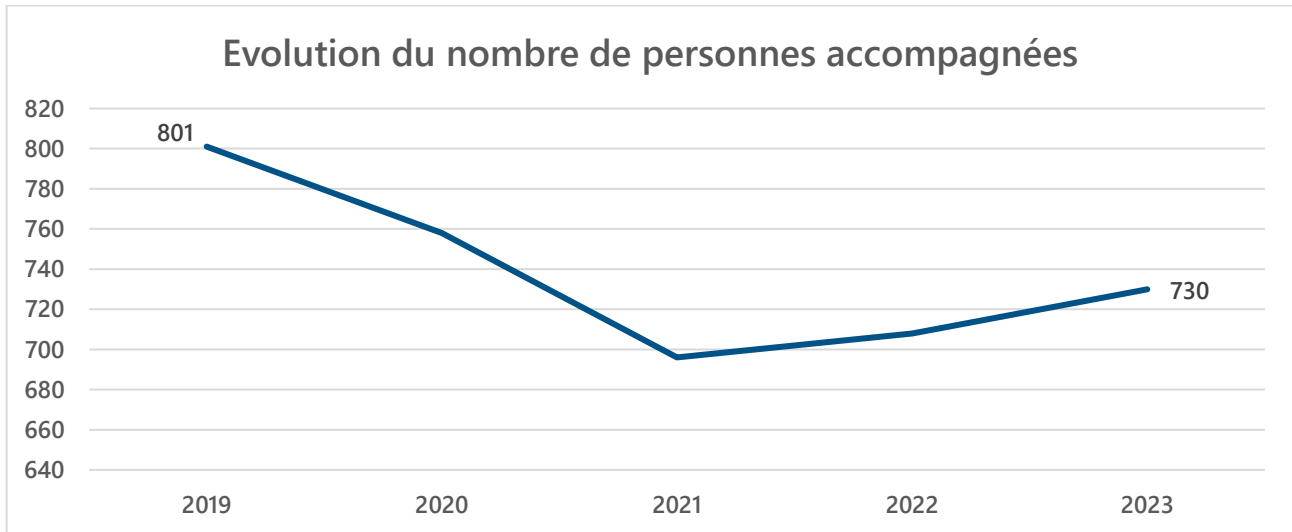


En 2023 nous avons validé 156 demandes, 34 ont été refusé par le demandeur et 114 sont restées sans suite. Nous augmentons notre taux de demandes validées de 2% par rapport à 2022.

## 2.2 LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### 2.2.1 Nombre de personnes accompagnées

Nombre de personnes accompagnées par le SAAD en 2023 : 730



Le bilan d'avant Covid était de 801 personnes accompagnées, l'année 2020, celle du Covid nous a fait chuter à 758, à ce jour nous remontons difficilement la courbe, mais la tendance est là, l'objectif reste de retrouver le volume d'avant 2020, voire de le dépasser.

### 2.2.1 Répartition par tranches d'âge et par sexe

Tranche d'âge	Homme	Femme	Total	Pourcentage
≤ 55 ans	0	0	0	0%
55-60 ans	13	29	42	5,75 %
60-70 ans	53	59	112	15,34 %
70-80 ans	61	133	194	26,57 %
80-90 ans	77	184	261	35,75 %
90-100 ans	24	88	112	15,35 %
≥ 100 ans	0	9	9	1,24 %
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>502</b>	<b>730</b>	<b>100%</b>
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>73,36</b>	<b>79,02</b>	<b>77,22</b>	

La moyenne d'âge des personnes accompagnées par le SAAD est de 77 ans.

Âges :

- Moins de 60 ans : 5,75%
- Entre 60 et 80 ans : 41,92 %
- Plus 80 ans : 52,33 %

Sexe :

- Femmes : 69 %
- Hommes : 31 %

## 2.2.2 Répartition par GIR

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
<b>Nombre</b>	<b>16</b>	<b>56</b>	<b>96</b>	<b>169</b>	<b>104</b>	<b>146</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>2,72%</b>	<b>9,54%</b>	<b>16,35%</b>	<b>28,79%</b>	<b>17,72%</b>	<b>24,88%</b>

Tant pour la répartition pas sexe et par âge que par GIR, les chiffres sont stables d'une année sur l'autre.

## 2.3 L'ACTIVITE DU SAAD

### 2.3.1 Nombre de personnes accompagnées et heures réalisées

	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'heures prestataire réalisées	Nombre d'heures moyennes réalisées par bénéficiaire
<b>2019</b>	801	191 142	238.62
<b>2020</b>	758	163 238	215.35
<b>2021</b>	696	174 732	229.08
<b>2022</b>	708	166 732	235.50
<b>2023</b>	730	168 751	231.17

### 2.3.2 Nombre de bénéficiaires par financeurs

	2019	2020	2021	2022	2023
APA	448	442	374	406	472
ASL	90	87	90	82	80
PCH	37	36	55	55	34
CNAV	45	31	47	47	55
Plein tarif	143	133	73	73	61
Autres	38	29	57	57	28
<b>TOTAL</b>	<b>801</b>	<b>758</b>	<b>696</b>	<b>708</b>	<b>730</b>

### 2.3.3 Répartition des heures par financeurs

	2019	2020	2021	2022	2023
APA	102 241	90 265	93 867	93 820	91 179
ASL	21 068	17 077	17 952	16 455	16 794
PCH (dont ULS subvention)	42 782	37 011	41 397	38 430	39 000 (*)
CNAV	2 217	1 807	1 139	1 668	1 986
Plein tarif	18 891	13 240	16 064	12 733	16 600
Autres	3 943	3 838	4 313	3 626	3 192
<b>TOTAL</b>	<b>191 142</b>	<b>163 238</b>	<b>174 732</b>	<b>166 732</b>	<b>168 751</b>

(\*) : dont 1 495 heures réalisées, non facturées

83% (soit 5 points de moins qu'en 2019) du total des heures réalisées en 2023 par le SAAD relèvent du Conseil Départemental (ensemble des heures APA / PCH).



## 2.4 PLATEFORME DE NUIT UNITE LOGEMENT SPECIALISEE (ULS HEROLD)

Nombre d'heures réalisées en 2023 :

**3 650 heures de nuit ont été réalisées sur l'Unité Logement Spécialisé Hérold.**

Soit 10 heures par nuit :  $(10 \times 365) = 3\ 650$  heures

**Compte tenu du fonctionnement financier de l'ULS, seules  $(7 \times 365) = 2\ 555$  heures ont été facturées.**

Les heures non facturées sont payées sous la forme de dotation.

En pleine cohérence avec les objectifs de la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » présenté en mars 2017, la plateforme de nuit assure aux personnes en situation de handicap un maintien à domicile optimal et sécurisé.

### 2.4.1 Un accompagnement individuel

L'accompagnement fourni un soutien essentiel aux personnes dans leur propre environnement, assurant ainsi leur autonomie et leur intégration sociale, professionnelle et leur permet ainsi de continuer à vivre dans leur logement, qu'ils soient isolés ou avec leur famille.

#### L'équipe d'intervenants

Une équipe dédiée d'intervenants est disponible chaque nuit, de 21 heures à 7 heures, pour répondre aux besoins des personnes résidant dans des Unités de Logement Spécialisé (ULS), entièrement équipées de solutions domotiques. Cette disponibilité nocturne garantit un accompagnement continu, adapté aux rythmes et besoins de chacun(e).

#### Les prestations fournies

Les aides réalisées s'inscrivent dans le cadre d'un projet individualisé d'aide et d'accompagnement, élaboré à partir d'une évaluation complète des besoins de la personne faite par la directrice.

- Aide au lever et au coucher : Assistance personnalisée pour commencer et terminer la journée aux horaires choisis
- Aide à l'habillage/déshabillage : Soutien dans les activités quotidiennes favorisant l'indépendance et le respect de soi.
- Accompagnement aux toilettes, aide au maintien de l'hygiène : Aide assurant confort et bien-être.
- Aide à la prise des repas : Assistance pour garantir une nutrition adéquate, et en toute sécurité.
- Repositionnement : afin d'éviter les douleurs liées à l'état statique
- Surveillance et Sécurisation :

## 2.4.2 Organisation des interventions :

Un plan d'intervention est établi prenant en compte la planification des besoins de l'ensemble des personnes accompagnées en coordination entre les intervenants de jour et les intervenants de nuit.

L'équipe intervient donc selon un planning prédéfini sur des interventions programmées, mais aussi dans le cadre d'interventions non programmées, à la demande du bénéficiaire (par exemple en cas de coucher plus tardif, de besoin en aide au maintien de l'hygiène, de repositionnement, en cas de douleurs ou d'angoisses, ou tout autre urgence).

## 3. L'ERGOTHERAPEUTE

Conseiller, aider, éduquer et former constituent les principales missions de l'ergothérapeute au sein de la fondation. Il joue un rôle clé dans la prise en charge à domicile, facilitant l'adaptation du patient et de sa famille à un environnement qui peut s'avérer inadapté. Son objectif principal est de réduire les situations de handicap pour favoriser le maintien à domicile.

Les signalements nécessitant son intervention proviennent de diverses sources, telles que le patient ou le bénéficiaire lui-même, sa famille, le voisinage ou des professionnels de santé environnants, parmi lesquels figurent le médecin traitant, l'évaluatrice de l'APA, ainsi que des professionnels de la FMDC, incluant l'infirmière coordinatrice de soins, la responsable de secteur, les IDE, AS, AVS et AD. L'ergothérapeute intervient lors de la prise en charge initiale en cas de difficulté, mais aussi pour les réévaluations ou lors d'une aggravation de l'état de santé du patient.

Les interventions de prévention à la Fondation se concentrent sur le patient et son environnement afin de prévenir les risques liés au maintien à domicile, comme les chutes dues à un tapis ou un fil mal placé. Ces actions, qui ont augmenté ces trois dernières années, comprennent 198 interventions sous forme de sensibilisation ou d'éducation thérapeutique. Elles concernent également les salariés, avec la proposition d'installer des lits médicalisés, des draps de transfert ou des lève-malades pour prévenir les accidents du travail associés aux troubles musculosquelettiques.

Concernant les aides techniques, celles-ci représentent des supports matériels compensant une absence de force, de souplesse ou d'amplitude de mouvement. Elles renforcent l'indépendance et l'autonomie des personnes et peuvent également soutenir les aidants et les professionnels, notamment dans les activités d'assistance au lever. Les aides techniques fréquemment utilisées et installées à domicile incluent le lit médicalisé, le fauteuil roulant, le siège de bain et le coussin anti-escarres.

L'ergothérapeute n'agit qu'avec l'accord préalable du patient ou du bénéficiaire, procédant à une évaluation et à l'émission de recommandations. Toutes les visites sont consignées dans le dossier de soin du patient pour assurer un suivi efficace des actions menées. Au-delà de l'adaptation de l'environnement, l'ergothérapeute peut également proposer des formations pertinentes pour les équipes.

## 3.1 L'ACTIVITE EN 2023

ACTIVITE	2023	2022	2021	2020
Bilan-évaluation initiale	133	150	144	131
Réévaluation	112	120	68	63
Essai / Installation : Aides techniques	210	252	331	296
Conseil-Prévention	194	198	169	161
Préconisations Travaux	15	17	33	31
Séance de formation des professionnels au domicile	19	21	-	-
TOTAL des visites à domicile	683	758	745	682

En 2023 le nombre d'interventions à domicile a diminué de 10 % par rapport à 2022.

La baisse d'activité observée récemment peut être attribuée à plusieurs facteurs significatifs, témoignant des évolutions dans l'organisation des soins et des services aux patients. D'une part, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (APHP) a adopté une nouvelle approche en 2023 concernant les sorties des patients hospitalisés, en confiant l'organisation de ces dernières à des entreprises privées. Ces sociétés spécialisées se chargent de coordonner le retour du patient à domicile, y compris l'installation des aides techniques nécessaires et l'organisation des premières interventions. Toutefois, cette externalisation a pour conséquence un manque d'information directe aux patients et à leurs proches sur l'utilisation du matériel médical installé, rôle que l'ergothérapeute doit désormais assumer en s'assurant de la bonne connaissance et maîtrise de l'équipement par le patient et son entourage, et en ajustant le matériel si besoin.

D'autre part, la continuité des travaux d'aménagement entamés en 2022 par les bailleurs sociaux a également influencé cette baisse. Ces travaux, notamment pour l'installation de salles de douches adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR), sont souvent confiés à des ergothérapeutes directement employés par les bailleurs, ce qui diminue d'autant les interventions externes.

En 2023, l'intégration de l'ergothérapeute dans les réunions de coordination par la direction, visant à fonctionner en Service d'Aide à Domicile (SAD), a permis d'enrichir ces échanges par un apport transversal et préventif sur les situations abordées. Cette participation active à un grand nombre de réunions (45 au total) a logiquement entraîné une réduction des visites à domicile, reflétant une évolution dans l'attribution des tâches et responsabilités de l'ergothérapeute au sein de l'équipe.

## 3.2 LES DIFFERENTS PARTENAIRES DE L'ERGOTHEPEUTE

**Médical :** Au sein de la Fondation Maison des Champs, l'ergothérapeute collabore étroitement en équipe pluridisciplinaire non seulement avec les autres professionnels de la fondation mais aussi avec des intervenants extérieurs au domicile de la personne accompagnée. Parmi ces professionnels figurent principalement le médecin traitant et le kinésithérapeute, ainsi que le pédicure-podologue. Il travaille également avec les services de rééducation de l'AP-HP et divers services médicaux régionaux privés à but non lucratif, en plus de différents réseaux de soins à domicile tels que HAD, SLA, Quiétude, entre autres.

**Social :** Dans le secteur social, l'ergothérapeute établit des liens avec des assistantes sociales, notamment celles des équipes de l'APA de la D.A.S.E.S, du C.A.S.V.P, ainsi que de la MDPH Paris - Ile de France, de l'AFM et de M2A. La collaboration vise principalement à constituer des dossiers pour le financement des aides techniques recommandées.

Autres collaborations : Pour ce qui est de la mise en place des aides techniques, l'ergothérapeute s'appuie sur des fournisseurs de matériel médical ou des pharmacies, selon les préférences du patient. Il supervise l'installation correcte du matériel et dispense les formations nécessaires aux soignants qui les utiliseront, évaluant par la suite leur efficacité. Pour l'aménagement des sanitaires ou l'adaptation technique des logements, il collabore avec les bailleurs sociaux, facilitant ainsi la préparation des dossiers de financement pour les patients ou bénéficiaires.

## 4. LES EVENEMENTS CLES DE L'ANNEE 2023

### 4.1 LES GROUPES DE PAROLE

La Fondation Maison des Champs a à cœur de pouvoir donner la parole à ses équipes. Concernant le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, il apparaît primordial de pouvoir donner aux équipes de terrain la possibilité de verbaliser des situations parfois bien complexes.

Aussi, avec l'aide et l'appui d'une psychanalyste, formatrice auprès du personnel médico-social, il a été mis en place des groupes de parole pour l'ensemble du personnel de terrain. Chacune et chacun est suivi, par groupe de 10, sur 3 séances.

Ces temps ont permis de rompre le sentiment d'isolement que les salariés intervenant souvent seuls, à domicile, peuvent parfois ressentir. Ces temps permettent aussi de partager et confronter les regards, tous différents, sur ce métier.

Il a été également abordé et réfléchi, pour tenter d'y trouver des réponses ou tout du moins des clefs, les problématiques liées à l'accompagnement des plus fragiles (ressentis et positionnements de chacun).

Au terme de l'année 2023, les retours des équipes qui ont déjà participé aux 3 séances sont plus que positifs. Ces temps ont aussi permis de créer des liens entre les salariés qui perdurent au-delà de l'accompagnement. Les aides à domicile se sentent beaucoup plus intégrées sur les questions et les réflexions autour d'un usager et sont aujourd'hui, pour la plupart, de réelle force de proposition sur certaines situations.

### 4.2 LE VIRAGE NUMERIQUE

La modernisation de la société et donc de nos outils de travail mais aussi le RGPD – Règlement Général de Protection des Données – et le SEGUR numérique, a été une opportunité de pouvoir moderniser nos outils déjà existants grâce à l'installation du logiciel ARCAD. Ce logiciel a pour objectif de permettre la communication entre nos logiciels métier (Perceval et LSWA) afin d'optimiser les prises en charges des bénéficiaires. Ainsi, durant l'été 2023 il a fallu préparer la mise en place du logiciel ARCAD (nettoyage des bases de données, harmonisation des dossiers entre le SAAD (Perceval) et le SSIAD (LSWA). Cette mise en place s'effectuera au plus tard en 2024.

Le passage à ARCAD permettra également :

- Une sécurisation des données optimales.
- Un accès facile et immédiat aux informations pour l'ensemble du personnel administratif.
- Des informations d'action, de vigilance et de travail pour le personnel de terrain quasiment instantanément pour une meilleure prise en charge.
- Un gain de temps pour tous les professionnels de la Fondation mais également pour les partenaires pluridisciplinaires intervenants, ensemble, pour le bien-être de l'utilisateur.

## 4.3 L'INTERGENERATIONNEL

En partenariat avec l'Education Nationale, dans le cadre de la convention avec la Fondation Maison des Champs, nous avons souhaité maintenir les liens entre les enfants et les aînés.

Tout au long de l'année se sont déployés différents événements intergénérationnels, parfois au Rosa Bonheur, parfois dans une école du quartier ou aux Appartements d'hébergement temporaire de la Fondation.

En parallèle durant toute l'année, une correspondance épistolaire entre les élèves d'une classe maternelle et les résidents des Appartements d'hébergement temporaire a noué et renforcé des liens créés entre les enfants et les bénéficiaires du SAD.

Ces moments de partages, d'émotions, de convivialité et de complicité entre les personnes accompagnées et les enfants se renforcent au fil de chaque rencontre entre les deux générations. De véritables parenthèses enchantées avec des sourires présents sur tous les visages !

Le SAD relève ici le défi d'aller au-delà d'une simple prestation en offrant un accompagnement porteur de sens permettant de renforcer et de développer le lien social, de rompre l'isolement, de lutter contre la solitude, de transmettre des souvenirs et des passions, et contribuer aux sentiments d'appartenance, mais aussi de stimuler les fonctions cognitives et favoriser la motricité.

## 4.4 UNE TRANSVERSALITE AFFIRMEE ENTRE LES SERVICES DE LA FONDATION

- En 2023 des projets communs du SAD comme « sport et nutrition » ont renforcé la coordination entre le SAAD et le SSIAD en permettant par exemple aux usagers communs aux deux services de bénéficier d'un bilan nutritionnel fait par une diététicienne et des bienfaits d'une pratique sportive adaptée.

- Les deux services ont aussi travaillé sur une prise en charge plus globale de l'accompagnement proposé par l'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer) en tentant en fin d'accompagnement de l'ESA, et dans la mesure du possible, d'introduire une aide à domicile confirmée et formée aux pathologies dédiées afin de ne pas perdre les acquis mis en place par l'ESA.

- Le service d'aide a également commencé à développer la coordination avec l'ESSIP (Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité née de la mesure 27 du SEGUR de la santé). En effet, le public à qui s'adresse l'ESSIP est souvent, au-delà du soin, face à des problématiques de logement et d'accompagnement bien trop complexes. Notre rôle, en lien avec les soignants est d'amorcer avec eux quelques changements dans leur quotidien, de s'assurer de la prise des repas, mais également de proposer un accompagnement social et humain dans les démarches administratives et/ou du quotidien.

- Enfin, le service d'aide a travaillé de concert avec le service des Appartements Hébergement Temporaire afin de réorganiser la présence des aides à domicile et créer une équipe restreinte et dédiée pour répondre à un véritable besoin de stabilité dans ce service. Aujourd'hui nous pouvons compter sur une équipe de 7 auxiliaires de vie qui s'assurent du bien être des résidents en lien avec le service de soins et la maîtresse de maison. Cette stabilité permet de créer une confiance vis-à-vis des résidents et de leur famille, mais aussi dans la prise en charge direct. Une parfaite connaissance du service et de son fonctionnement assure le bon respect des procédures.

## 5. LES RESSOURCE HUMAINES

### 5.1 MOUVEMENTS DU PERSONNEL

		2022		2023	
		Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
<b>CDI</b>	Encadrement	0	0	0	0
	Administratifs	0	0	0	0
	Intervenants	1	10	20	2
	<b>TOTAL CDI</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>2</b>
<b>CDD</b>	Encadrement	2	3	5	4
	Administratifs	0	0	1	0
	Intervenants	451	448	335	331
	<b>TOTAL CDD</b>	<b>453</b>	<b>451</b>	<b>341</b>	<b>335</b>
	Administratifs	1	0	0	0
	Intervenants	1	3	0	0
	<b>TOTAL CAE</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>456</b>	<b>464</b>	<b>361</b>	<b>337</b>	

### 5.2 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2023

	2022		2023	
	Personnes physiques	ETP	Personnes physiques	ETP
CDI	124	106	132	109
CDD	40	20	47	30
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>126</b>	<b>179</b>	<b>139</b>

	2023		
	Catégorie emploi	Personnes physiques	ETP
CDD	Encadrement / administratif	4	4
	Intervention	43	26
CDI	Encadrement/administratif	9	10
	Intervention	123	99
<b>TOTAL</b>		<b>179</b>	<b>139</b>

## 5.3 FORMATIONS DU SAAD 2023

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de personnes
Préparation à la VAE	77	4
PSC 1	28	1
Les financeurs du maintien à domicile	14	2
La relation avec les aidants	84	6
Les maladies neurodégénératives	126	9
Afgsu niveau 2	63	3
La déficience visuelle	140	10
Manutention niveau 2	91	13
Manutention et prévention des TMS	168	24
La déficience visuelle	140	10
Prise en charge de la personne handicapée à domicile	112	8
Le refus de soins	112	8
La sécurité au domicile	77	11
La fin de vie	91	13
La maladie d'ALZHEIMER	98	14
Les transmissions ciblées	14	1
PERCEVAL	42	6
TOTAL	1 477	147

L'offre de formation pour les salariés de l'aide à domicile montre une approche complète et bien structurée, conçue pour répondre aux besoins variés et complexes des bénéficiaires tout en assurant la sécurité et le développement professionnel des aides à domicile. Cette stratégie de formation souligne une reconnaissance claire des multiples facettes de l'aide à domicile, qui requiert à la fois des compétences techniques spécialisées et des capacités relationnelles et émotionnelles.

## 6. CONCLUSION

En conclusion, l'année 2023 marque de vrais tournants dans le service d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous pouvons par exemple noter l'avancée du virage numérique du traitement de nos dossiers afin de permettre une gestion plus optimale facilitant la transmission des informations, mais aussi le nouveau découpage des secteurs, créant ainsi deux binômes « responsables de secteur » pour la gestion globale, ce découpage pose les jalons d'un possible développement plus ancré sur le territoire mais aussi en dehors du 19<sup>ème</sup>.

Elle confirme que certains projets doivent perdurer, comme l'ensemble des activités permettant à notre public de sortir d'un isolement social, ou le travail entamé avec l'Equipe Spécialisée Alzheimer, permettant l'identification des salariés plus adaptés pour prendre le relais de l'accompagnement des patients communs. Il est évident que le service doit continuer à se transformer pour répondre encore plus aux demandes sur l'ensemble du territoire parisien mais aussi pour répondre à l'obligation d'une législation qui évolue, comme le Service Autonomie à Domicile. Le volume d'heure prestée doit également continuer sa croissance, c'est l'objectif premier pour l'année à venir.

Les perspectives 2024 :

- La préparation de l'Evaluation externe qui nous demande un véritable recul sur nos pratiques afin de les analyser, et possiblement de les corriger.
- La révision des procédures et protocoles liés au référentiel HAS qui fixe le cadre de l'évaluation externe.
- La mise en œuvre du Service Autonomie à Domicile.

